AR Prefecture
017-211702212-20261030-DCM2026_51-DE
Reçu le 05/11/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Votants : 15
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 5

Présents : Steve GABET, Didier CLERC, Géraldine CHARRON. Jocelyne MARLIERE, Steve MORIN, Audrey GROUSSET, David BEAURIN, Ginette GARNIER, Yoann DOURTHE, Mariane GACHELIN, Manu SUIRE, Eric BABUT & Nathalie MACMILLAN.

Absents excusés :

Jean Frédéric MARLIERE, Daisy HERBRETEAU

Pouvoirs :

Jean Frédéric MARLIERE donne pouvoir à Jocelyne MARLIERE, Daisy HERBRETEAU donne pouvoir à Yoann DOURTHE

Secrétaire de séance et **Président de séance**

Audrey GROUSSET Steve GABET

Séance du 30 octobre 2026

Convocation du 21 octobre 2026

Délibération réf : DCM2026-51

Objet **: Création d'un compte professionnel Facebook de la mairie – page officielle de la mairie et sa commune.**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-29 conférant au Conseil municipal la compétence pour régler par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;

Considérant la nécessité de développer la communication institutionnelle de la commune et d'informer les administrés en temps réel sur la vie locale, les services publics, les manifestations culturelles auxquelles la Mairie est associée pour l'évènement et les alertes municipales ;

Considérant l'opportunité de créer une page officielle de la mairie sur le réseau social Facebook complémentaire au site internet de la commune depuis la plateforme Intramuros ;

Considérant qu'il importe de fixer un cadre juridique et déontologique clair à travers une charte d'utilisation garantissant la neutralité du service public, le respect d'autrui et la modération des espaces de commentaires.

Mise en ligne le : 05/11/2026 09:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Laura ESCLOUPIER
https://www.intramuros.org/marsais/documents_administratifs/86130

AR Prefecture
017-211702212-20261030-DCM2026_51-DE
Reçu le 05/11/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- La création de la page officielle de communication de la mairie de MARSAIS, sous le nom « Mairie de Marsais - 17700 » sur la plateforme Facebook ;
- D'approuver les termes de la charte d'utilisation et de modération de ladite page, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à signer tout document ou contrat lié à la mise en œuvre de cet outil et désigne le Secrétariat de mairie pour assurer la gestion courante, l'administration et la modération de ladite page, sous l'autorité hiérarchique du Maire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A Marsais, le 30 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Audrey GROUSSET

Le Maire,
Steve GABET

Mise en ligne le : 05/11/2026 09:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Laura ESCLOUPIER
https://www.intramuros.org/marsais/documents_administratifs/86130

AR Prefecture
017-211702212-20261030-DCM2026_51-DE
Reçu le 05/11/2026

ANNEXE

CHARTE D'UTILISATION ET DE MODÉRATION DE LA PAGE OFFICIELLE DE LA COMMUNE DE MARSAIS

1. Objectifs de la page officielle

La page officielle de la commune, intitulée « **Mairie de Marsais - 17700** », est un espace de communication institutionnel.
Elle a pour but d'informer, entre autres, des :

- Actualités et informations pratiques de la mairie et sa commune
- Services municipaux et leurs fonctionnements
- Travaux et aménagements et projets communaux
- Décisions du Conseil municipal et leur mise en œuvre
- Evènements et manifestations organisés par la mairie ou sa participation
- Alertes et informations relatives à la sécurité, salubrité publique.
- Diffusions concernant les jours fériés et fêtes nationales : Jour de l'An, lundi de Pâques, Fête du travail, Victoire 1945, Ascension, Pentecôte, Fête nationale, Assomption, Toussaint, Armistice 1918, Jour de Noël.

Cet espace complète les outils de communication existants (site internet, bulletin municipal, panneaux d'affichage dans la commune).

2. Accès et statut des utilisateurs

L'accès à la page est gratuit et ouvert à tous. Les utilisateurs s'engagent à respecter les conditions générales d'utilisation de la plateforme numérique concernée ainsi que la présente charte.

3. Droits et devoirs des utilisateurs (Règles de bonne conduite)

Cette page a pour seule intention d'être un espace de diffusion d'informations. Les contributions proviennent exclusivement de la mairie et concernent la mairie et sa commune. Il ne sera pas possible pour les utilisateurs de laisser de commentaire sur la publication. Ce moyen consultatif permettra d'informer, en temps réel, tous les membres des actualités émanant de la mairie.

4. Modalités de modération

L'administration éditoriale, la publication des contenus et la modération de la page officielle sont placées sous l'autorité du Maire et déléguées au **Secrétariat de mairie**, agissant en qualité de gestionnaire et modérateur de la page.
Le secrétariat de mairie assure la mise en ligne des informations institutionnelles et veille au respect de la présente charte. Il est rappelé que cet espace n'est pas un canal d'instruction des dossiers administratifs. Pour toute demande officielle, les usagers sont invités à contacter le secrétariat par les voies traditionnelles (courrier, courriel officiel ou accueil physique).

5. Protection des données personnelles (RGPD)

La commune s'engage à ce que la collecte et le traitement des données des utilisateurs, effectués dans le cadre de l'animation de la page, soient conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi "Informatique et Libertés".
Les utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, qu'ils peuvent exercer auprès du délégué à la protection des données (DPO) de la mairie à l'adresse suivante mairie@marsais.fr

MAIRIE de MARSAIS 17700 (Charente-Maritime)

Mise en ligne le : 05/11/2026 09:34 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Laura ESCLOUPIER
https://www.intramuros.org/marsais/documents_administratifs/86130